



CRAMIF

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 février 2018

#prevention #risquespro

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : DÉCOUVREZ L'OFFRE DE FORMATION 2018 DE LA CRAMIF

La formation est un levier déterminant pour instaurer une culture de prévention des risques professionnels au sein des entreprises. L'offre de formation 2018 de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) a vocation à renforcer les compétences des entreprises en vue de les rendre autonomes dans la mise en œuvre de leur politique de santé et sécurité au travail.

Elle s'adresse à toutes les personnes appelées à exercer des fonctions nécessitant des compétences en santé au travail et dans la prévention des risques professionnels (donneurs d'ordres, RH, personnels d'encadrement, salariés, membres des instances représentatives du personnel, préventeurs et équipes des services en santé au travail).

Elle s'articule autour :

► d'une part, de l'**offre nationale de formation (ONF)** dispensée par des organismes de formation extérieurs dit « habilités »* ;



*LES ORGANISMES DE FORMATION EXTÉRIEURS

Afin de faire face aux besoins accrus des entreprises dans le domaine de la prévention des risques professionnels, des organismes de formation extérieurs sont sollicités :

- les organismes de formations habilités par l'AM-RP et l'INRS pour la mise en œuvre de certaines formations spécifiques. Ces dernières doivent être dispensées par un formateur certifié par le réseau des CARSAT/CRAMIF/CGSS/INRS. La liste des organismes de formation habilités est disponible sur le site de l'[INRS](#) ;
- les [organismes agréés CHSCT](#) avec le partenariat de la Direccte IDF ;
- les organismes conventionnés par la Cramif afin de déployer des dispositifs spécifiques « [formation échafaudages](#) » et « [formation au risque routier](#) ».

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 février 2018

► d'autre part, de l'**offre de formation régionale** adaptée aux spécificités des besoins en Île-de-France.

Les formations proposées s'articulent autour des **5 domaines suivants** :

A - Démarches, méthodes et outils de prévention pour acquérir une culture de base en santé et sécurité au travail.

B - Organisation et management de la prévention afin de renforcer l'efficacité des Instances Représentatives du Personnel (IRP) sur le champ de la santé sécurité au travail.

C - Secteurs spécifiques en vue d'évaluer et prévenir les risques propres à certains secteurs d'activités (BTP, Logistique, Activités de bureau, etc.).

D - Risques professionnels spécifiques de façon à engager ou participer à une démarche de prévention de certains risques professionnels (agents Cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, bruit ; etc.).

E - Formations de formateurs à la prévention visant à déployer nos actions de formation à la prévention.

La Cramif invite les responsables des ressources humaines, les salariés et les formateurs d'entreprises et d'organismes de formation à consulter l'offre de **formation** dédiée à la prévention des risques professionnels ainsi que le **calendrier 2018** des stages.

Un **guide d'aide à l'inscription en ligne** est également à disposition pour vous guider pas à pas.

L'organisation et l'animation des formations sont assurées par une équipe permanente de formateurs expérimentés. Les frais pédagogiques sont pris en charge par la Cramif et ne font pas l'objet d'une facturation aux entreprises cotisant au régime général de la Sécurité sociale.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, un accord-cadre signé avec l'Assurance Maladie – Risques professionnels, l'INRS, l'Éducation nationale et l'Enseignement supérieur permet d'inclure et de déployer la prévention dans les compétences professionnelles acquises dès la formation initiale et continue des salariés. Les interventions se font dans ce contexte auprès des enseignants, des formateurs titulaires ou d'élèves.

Cela se traduit régionalement par la signature de conventions avec les trois académies franciliennes et des écoles d'enseignement supérieur. Ces conventions visent à intégrer la prévention dans la formation initiale des jeunes et futurs salariés mais aussi des ingénieurs, des managers et des responsables. D'autres conventions ont d'ailleurs été signées avec des branches professionnelles pour développer notamment l'**accueil des nouveaux embauchés**, et déployer les outils « **Synergie** ».

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79



cramif.fr



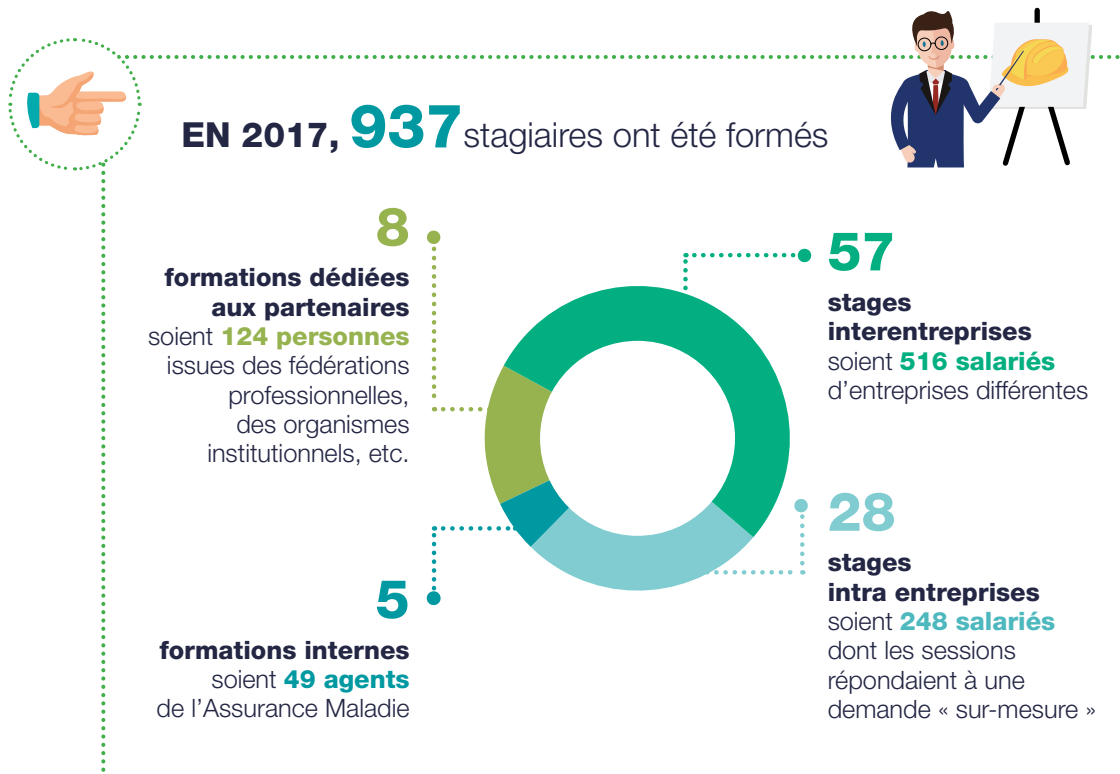
[@cramif](https://twitter.com/cramif)



[LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/cramif)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16 février 2018



À propos de la Cramif

La Caisse régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France (Cramif) est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Sa compétence s'étend sur les **8 départements d'Ile-de-France**, soit sur un **territoire de 12 millions d'habitants** et de **4,7 millions de salariés**. Elle exerce des missions d'intérêt général au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé et des associations du secteur médico-social.

NOS MISSIONS



Verser des prestations



Agir dans le domaine de l'action sanitaire et sociale et de l'autonomie



Gérer les risques professionnels

Pour en savoir plus sur la Cramif, consultez cramif.fr

Contact : Service Presse ✉ presse@cramif.cnamts.fr ☎ 01 40 05 29 79